



Refus de délivrance de titre de séjour

Par **Jojo88**, le **24/01/2013** à **22:03**

bonjour

Je suis parent d'enfant français et pour avoir utilisé un document frauduleux, la préfecture a normalement décidé de ne pas me délivrer un titre de séjour assorti d'un oqtf... Suite à mon recours, le tribunal administratif a suspendu l'exécution de cet oqtf, et le tribunal pénal en a déduit un avertissement, un rappel à la loi.

Cette décision signifie-t-elle que l'oqtf n'a pas été confirmée? Que faire désormais devant les services préfectoraux en termes de régularisation?

Cordialement